



Le 5 juin 2020

Le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada

L'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre du Canada

L'honorable Bill Morneau, ministre des Finances

L'honorable Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

L'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

À l'attention du premier ministre, de la vice-première ministre et des ministres

Objet : Consultation sur la Subvention salariale d'urgence du Canada

La présente vous est adressée au nom des fabricants canadiens d'aliments et de boissons.

Le 24 avril 2020, nous avons écrit à votre gouvernement pour lui faire part de nos préoccupations concernant les pressions financières exercées par la pandémie de COVID-19 sur le secteur canadien de la fabrication des aliments et des boissons.

Les fabricants d'aliments et de boissons font face à des difficultés extraordinaires alors qu'ils tentent de garder leurs travailleurs en bonne santé et de répondre – en tant que service essentiel – à l'impératif de maintenir l'approvisionnement alimentaire du Canada. Au nombre de ces difficultés, notons la baisse des revenus due à l'effondrement quasi total des ventes dans le secteur de la restauration ainsi que les tensions financières accrues en raison du coût des mesures d'adaptation mises en place pour faire face à la pandémie – un coût qui dépasse la barre des 800 millions de dollars, selon nos estimations, soit une moyenne d'environ 3 000 dollars par travailleur.

Nos organisations ont formulé les présentes recommandations concernant les mesures à privilégier pour aider les fabricants d'aliments et de boissons à gérer ces difficultés et à poursuivre leurs activités dans le contexte de la crise sanitaire. L'objectif de ces recommandations est de veiller à ce que les fabricants d'aliments et de boissons ayant des besoins financiers avérés soient admissibles à l'aide financière offerte pour faire face à la COVID-19.

Modifier les critères de la Subvention salariale d'urgence du Canada pour les fabricants d'aliments et de boissons

La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) a été annoncée le 1^{er} avril 2020 comme mesure visant à aider les employeurs à protéger les emplois et à réembaucher leurs employés pendant la pandémie. De mars à mai, la SSUC a couvert 75 % du salaire d'un employé (jusqu'à concurrence de 847 dollars par semaine) pour les employeurs admissibles ayant subi une baisse de revenus bruts d'au moins 15 % en mars et d'au moins 30 % en avril et en mai. Le mois dernier, la SSUC a été prolongée jusqu'au 29 août 2020.

Toutefois, un problème se pose dans le secteur de la fabrication des aliments et des boissons : la majorité des fabricants ne sont actuellement pas admissibles à la SSUC.

Les fabricants d'aliments et de boissons ont subi et continuent de subir de fortes contraintes en raison de la COVID-19, dont :

- une baisse des revenus en raison de l'absence des ventes dans le secteur de la restauration, l'ampleur des pertes de revenus variant d'une entreprise à l'autre en fonction de sa combinaison de produits destinés aux secteurs du détail et de la restauration;
- une baisse des revenus due à l'effondrement des prix de la vente en gros de certains produits de base, comme cela a été le cas pour plusieurs secteurs soumis à la gestion de l'offre, où les volumes de production et les prix des producteurs (c.-à-d. des agriculteurs) sont fixés par des offices de commercialisation plutôt que par les forces du marché;
- une hausse considérable des coûts liée aux mesures instaurées dans les usines de fabrication d'aliments et de boissons pour limiter la propagation de la COVID-19 et leur permettre de poursuivre leurs activités dans un environnement de travail sûr pour la main-d'œuvre.

De nombreuses entreprises d'aliments et de boissons ne peuvent pas obtenir la SSUC, malgré les difficultés financières auxquelles elles font face. Dans certains cas, les pertes de revenus bruts n'ont pas atteint le seuil strictement requis. Par exemple, une entreprise accusant une baisse de 25 % de son chiffre d'affaires ne bénéficie d'aucune prestation dans le cadre de la SSUC. Dans d'autres cas, des entreprises sont exclues parce que la SSUC évalue les besoins en fonction des revenus plutôt que des bénéfices nets, ne tenant aucunement compte de l'incidence des coûts liés à la COVID-19 sur le bien-être financier d'une entreprise. Par conséquent, certaines entreprises aux prises avec des difficultés financières considérables ne sont pas admissibles à la SSUC alors qu'elles accusent une réduction des bénéfices nets plus importante encore que celle d'entreprises qui ont droit à la subvention.

Dans notre lettre du 24 avril, nous avons formulé des recommandations visant à modifier les critères d'admissibilité de la SSUC pour permettre à un plus large éventail d'entreprises touchées par la COVID-19 d'y avoir accès. Nous continuons de recommander que les critères de la SSUC soient modifiés par l'ajout :

- d'une échelle de soutien mobile pour les fabricants d'aliments et de boissons dont les baisses de revenus se situent entre 15 % et 30 %;
- d'une option permettant aux fabricants d'aliments et de boissons de demander la SSUC en fonction de la réduction de leurs bénéfices nets pour tenir compte des coûts engagés en raison de la COVID-19, comme il est mentionné précédemment.

Nous encourageons fortement le gouvernement fédéral à modifier les critères d'admissibilité de la SSUC pour que les fabricants d'aliments et de boissons puissent y avoir accès et nous recommandons que ces modifications soient appliquées rétroactivement pour permettre aux entreprises d'inclure les coûts engagés depuis le début de cette pandémie.

Autres recommandations pour soutenir les fabricants d'aliments et de boissons

Nos organisations ont également envisagé d'autres moyens de soutenir les fabricants d'aliments et de boissons touchés par la pandémie de COVID-19.

1. Crédit d'impôt

Nous encourageons fortement le gouvernement fédéral à établir un crédit d'impôt remboursable pour les dépenses extraordinaires engagées pour répondre à la crise sanitaire. Le crédit d'impôt pourrait s'appliquer à des dépenses telles que :

- les coûts additionnels de main-d'œuvre attribuables à la pandémie, y compris la majoration des salaires, le paiement des heures supplémentaires, les avantages sociaux accordés aux employés incapables de travailler en raison de la COVID-19, l'embauche de travailleurs de remplacement, etc.;
- l'achat d'équipement de protection individuelle et d'outils de dépistage sanitaire;
- les coûts supplémentaires liés à l'assainissement;
- l'apport de modifications non structurelles temporaires dans les établissements en vue de protéger les travailleurs;
- la prestation de services d'experts-conseils, au besoin.

Les entreprises qui engagent ces dépenses supplémentaires non négligeables ont besoin d'une aide et d'un soutien immédiats pour protéger leurs employés et poursuivre leurs activités. Surtout, si elles doivent continuer à porter le fardeau de ces dépenses extraordinaires additionnelles sans recevoir d'aide, la reprise se fera attendre et les entreprises seront forcées de réexaminer leurs dépenses en capital et l'embauche de futurs employés.

2. Élargir les critères d'admissibilité aux programmes de gestion des risques de l'entreprise

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) offre une série de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) conçus pour aider le secteur agricole canadien à surmonter les difficultés économiques. À l'heure actuelle, ces programmes sont exclusivement offerts aux producteurs primaires et ne tiennent pas compte des besoins de l'ensemble du système alimentaire. Ainsi, AAC n'offre actuellement aucun programme pour soutenir le secteur de la fabrication des aliments et des boissons pourtant considéré comme étant un secteur essentiel.

L'intervention du gouvernement pour maîtriser la propagation de la COVID-19 a entraîné des perturbations du marché sans précédent et une baisse importante des prix de vente dans de nombreux secteurs. Nous recommandons qu'AAC mette immédiatement en œuvre un programme de stabilisation du revenu net pour aider les fabricants d'aliments et de boissons à gérer les pertes financières causées par la COVID-19. Ce programme devrait s'inspirer du programme Agri-stabilité qui offre des paiements à la communauté (agricole) des producteurs lorsque la baisse du revenu net dépasse un seuil précis. Il s'agirait d'un programme temporaire de stabilisation du revenu net pour les fabricants qui aurait pour objectif de garder les établissements de fabrication ouverts et de maintenir l'accès continu des consommateurs aux aliments et boissons.

Pour les fabricants qui pourraient ne pas être admissibles à des paiements au titre d'Agri-stabilité, nous recommandons la mise en place d'un cadre Agri-reliance pour les aider à assumer les coûts extraordinaires entourant la pandémie de COVID-19.

3. Expansion de la subvention pour les travailleurs étrangers temporaires

Le gouvernement fédéral verse actuellement 1 500 dollars pour chaque travailleur étranger temporaire qui entre au Canada pour compenser les coûts salariaux associés à la période de quarantaine de 14 jours imposée. Cette subvention devrait être étendue pour accorder une subvention équivalente de 1 500 dollars pour chaque travailleur essentiel qui est mis en quarantaine pendant 14 jours parce qu'il a contracté la COVID-19 ou a été exposé au nouveau coronavirus.

Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons commenter une récente annonce du gouvernement fédéral. Le 26 mai 2020, le premier ministre a annoncé son intention de travailler avec les provinces et les territoires pour instaurer un congé de maladie payé de 10 jours au pays. Cependant, nous n'avons pas encore vu les détails de cette proposition et, en particulier, d'où proviendraient les fonds pour cette initiative. Nous encourageons votre gouvernement à examiner attentivement l'incidence potentielle qu'entraînerait l'imposition de tensions supplémentaires sur les coûts des entreprises en ce moment. Toute tension supplémentaire sur les coûts serait gravement préjudiciable à l'économie déjà fragile du Canada.

Enfin, nous tenons à souligner l'importance du secteur de la fabrication des aliments et des boissons du Canada. Les fabricants d'aliments et de boissons sont au cœur de la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada. Très peu de produits agricoles arrivent sur les tablettes des épiceries canadiennes sans d'abord avoir été transformés par l'une des quelque 7 000 entreprises de notre secteur. Le secteur de la fabrication des aliments et des boissons représente le plus important secteur manufacturier au pays : il génère des ventes de 118 milliards de dollars, emploie près de 300 000 personnes et rapporte des milliards de dollars en recettes fiscales annuelles.

Le système alimentaire du Canada est essentiel à la sécurité alimentaire nationale et à la stabilité économique. Les fabricants d'aliments et de boissons reconnaissent le rôle vital qu'ils jouent en tant que service essentiel et ont réalisé les investissements nécessaires pour assurer la sécurité de tous sur le lieu de travail dans un environnement commercial difficile, voire, dans certains cas, non viable. Il nous est essentiel d'obtenir en temps voulu l'aide dont nous avons grandement besoin pour assurer la résilience de la chaîne d'approvisionnement alimentaire afin de pouvoir continuer à soutenir les producteurs (les agriculteurs), les travailleurs et les consommateurs qui comptent sur les fabricants canadiens d'aliments et de boissons.

Nos salutations distinguées.

Norm Beal, président-directeur général
Food and Beverage Ontario



Tammy Brideau, directrice générale
Aliments et boissons Atlantique



Sylvie Cloutier, présidente-directrice générale
Conseil de la transformation alimentaire du Québec



James Donaldson, président-directeur général
BC Food & Beverage



Paul Hetherington, président-directeur général
Association canadienne de la boulangerie



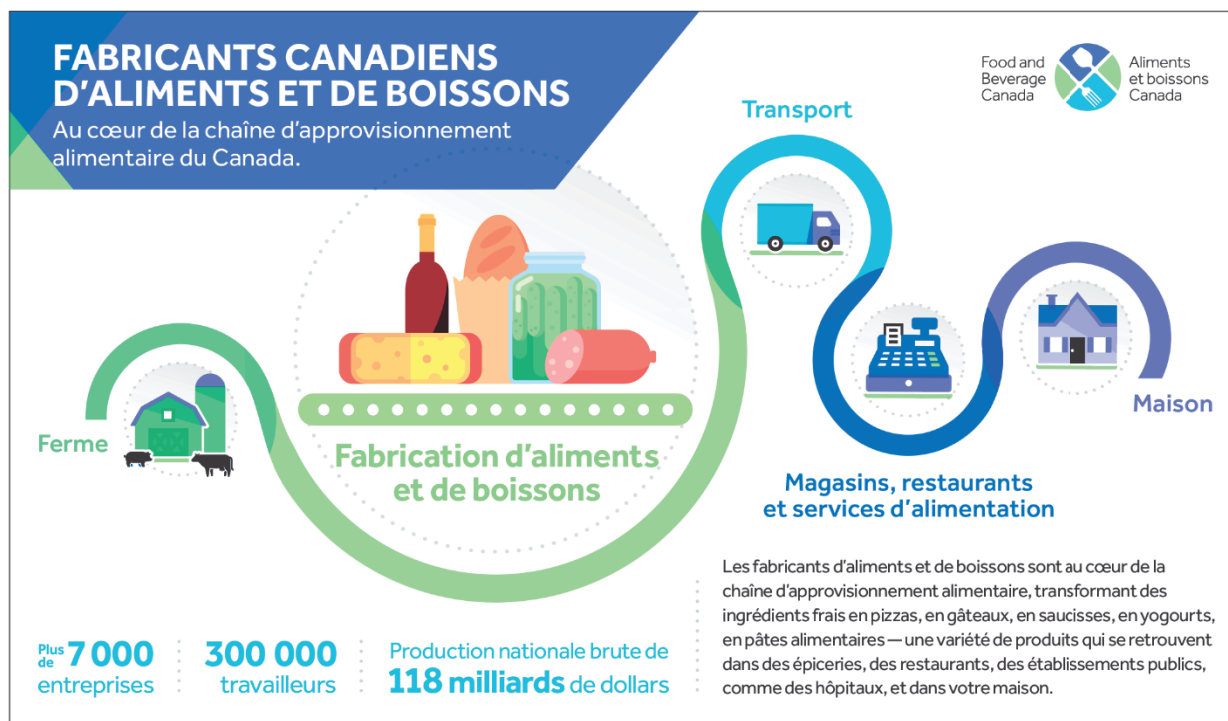
Jean-Michel Laurin, président-directeur général
Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles




David Shambrock, directeur général
Food and Beverage Manitoba



Kathleen Sullivan, présidente-directrice générale
Aliments et boissons Canada



FABRICANTS CANADIENS D'ALIMENTS ET DE BOISSONS
Au cœur de la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada.

Food and Beverage Canada  Aliments et boissons Canada

Transport

Ferme

Fabrication d'aliments et de boissons

Magasins, restaurants et services d'alimentation

Maison

Plus de **7 000** entreprises : **300 000** travailleurs : Production nationale brute de **118 milliards** de dollars

Les fabricants d'aliments et de boissons sont au cœur de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, transformant des ingrédients frais en pizzas, en gâteaux, en saucisses, en yogourts, en pâtes alimentaires — une variété de produits qui se retrouvent dans des épiceries, des restaurants, des établissements publics, comme des hôpitaux, et dans votre maison.